COMMUNAUTE
ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE
L'AFRIQUE CENTRALE

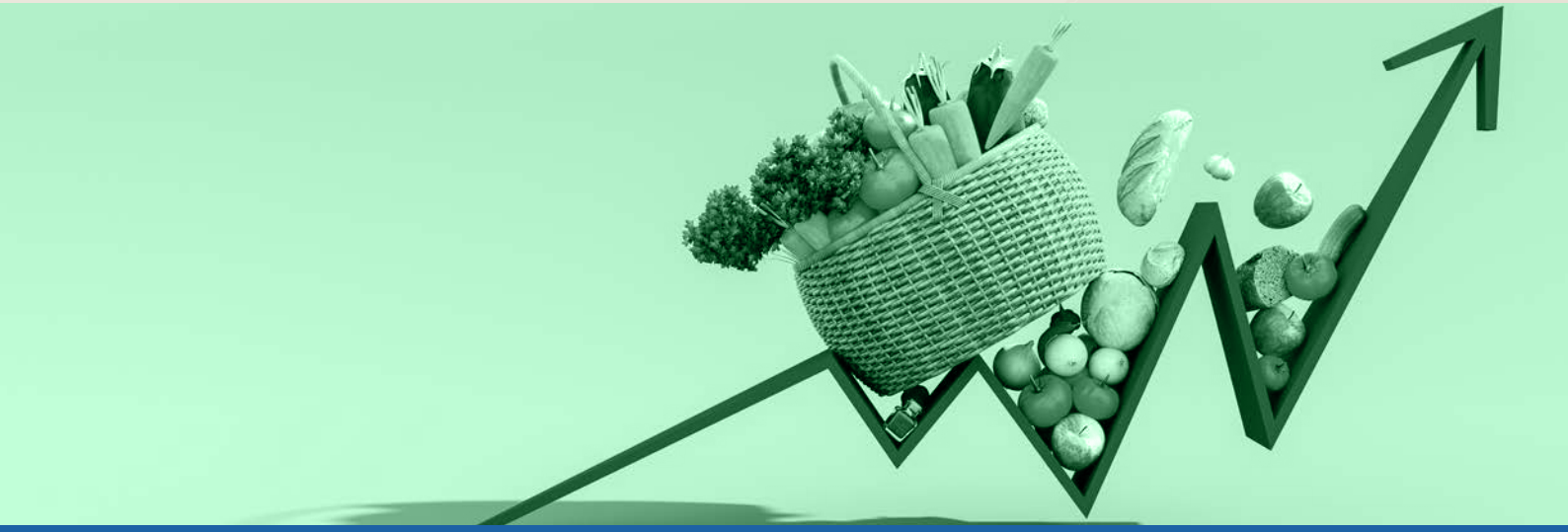

NOTE SUR L'INFLATION DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC

Année 2022

Mise en œuvre de STAT-CEMAC
Financement FODEC

N° : 0002

Edition août 2023

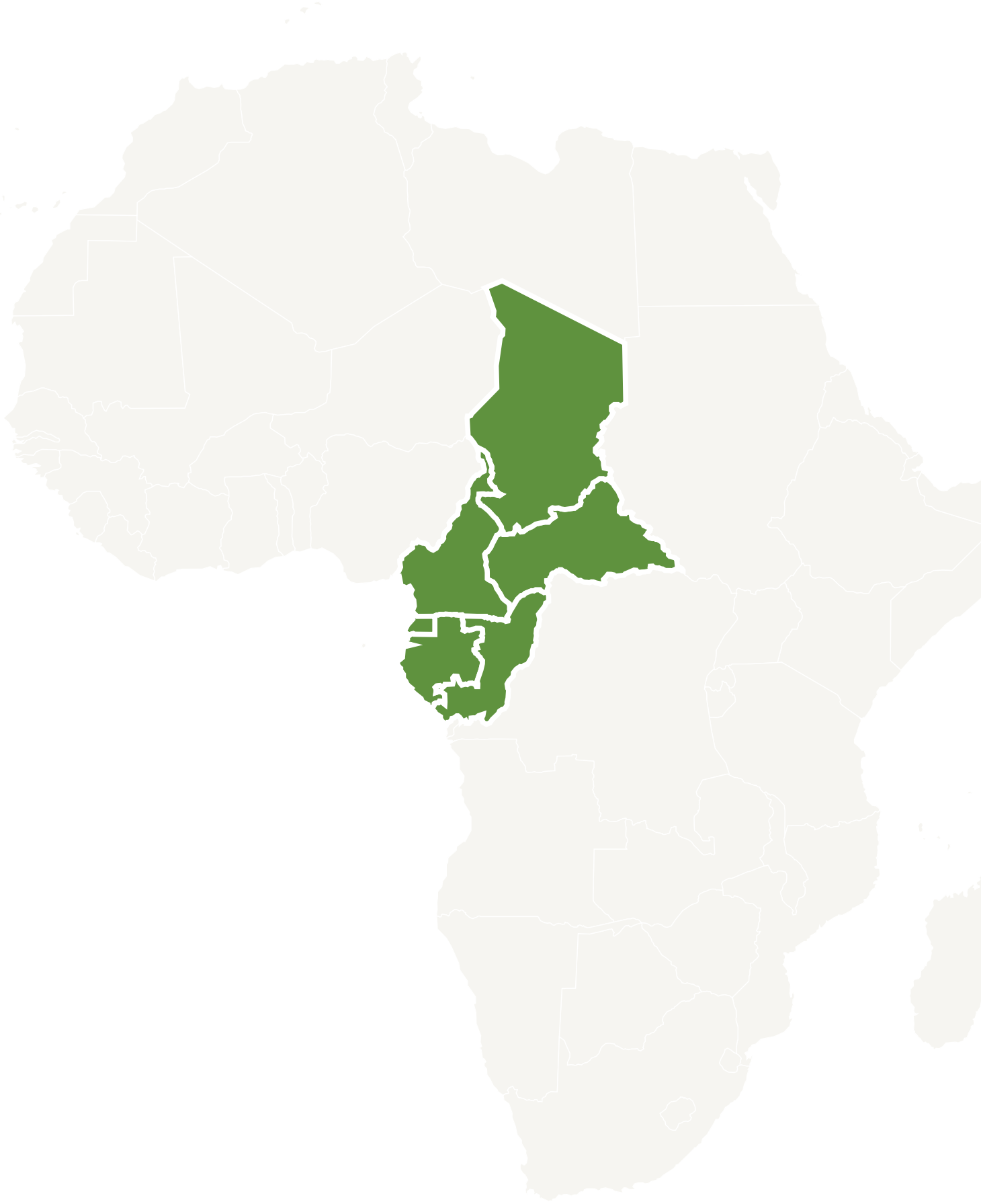

Avant-propos

Conscients de l'importance de la mise en place d'un système performant en matière d'information statistique dans le but de renforcer la convergence des politiques et des performances macroéconomiques des pays de la CEMAC, les Chefs d'État de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, ont adopté le Programme Statistique sous régional de la CEMAC (STAT CEMAC), qui constitue le cadre de référence des activités statistiques de la Communauté sur la période 2021-2030.

Ce programme est arrimé à la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA 2) de l'Union Africaine. Il se donne pour vision de mettre en place « Un système statistique performant qui génère des informations statistiques fiables, harmonisées, disponibles à temps, couvrant toutes les dimensions du développement et de l'intégration politique, économique, sociale, environnementale et culturelle de la CEMAC ».

La mise en œuvre de ce programme connait des avancées significatives avec des financements internes de la Commission de la CEMAC, du Fonds de Développement Communautaire (FODEC) et de l'appui financier de nos Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque Mondiale et AFRISTAT.

Les activités relatives à la production de l'indice des prix, qui nous permettent d'apprécier le niveau de l'inflation dans les pays de la CEMAC et dans la zone toute entière, entrent dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. L'inflation est un indicateur avancé de la santé économique. Sa production régulière au niveau des États membres et de la Sous-région permettra d'informer régulièrement nos décideurs sur les mesures de politiques économiques à mettre en œuvre.

Le Président de la Commission de la CEMAC
Baltasar ENGONGA EDJO'O

SOMMAIRE

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS 5

II. RÉSUMÉ 6

III. INTRODUCTION GENERALE 6

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION 8

V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC 9

VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN ZONE CEMAC 16

VII. CONCLUSION GENERALE 16

VIII. ANNEXES 1 17

IX. ANNEXE 2 : ENCADRE SUR LES MARGES DE RAFFINAGE 22

Liste des Tableaux et graphiques

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC 5

Tableau 2 : Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019) 17

Tableau 3 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %) 17

Tableau 4 : Variation en moyenne annuelle en 2022 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %) 18

Tableau 5 : Variation en moyenne annuelle en 2022 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %) 18

Tableau 6 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices des fonctions de consommation (en %) de la Communauté 19

Tableau 7 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices de la nomenclature secondaire (en %) 19

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices globaux des pays de la Communauté 6

Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2022 l'indice global et de ses composantes 8

Graphique 3 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices de la nomenclature secondaire 20

Graphique 4 : Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %) 20

Graphique 5 : Évolution de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (Food Price index) et de l'indice des céréales 21

Graphique 6 : Évolution de l'indice des cours du pétrole brut sur le marché international 21

Graphique 7 : Évolution récente des marges de raffinage (en US dollars/Baril) 23

I. NOTE D'INFORMATION À L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de la CEMAC

L'inflation dans la CEMAC est mesurée par le taux d'accroissement de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la CEMAC (base 100, 2019). Par Règlement N° 03/21-CEMAC-UEAC-CM-36 du 27 janvier 2021 portant modalités d'élaboration, de calcul et de publication de l'indice harmonisé des prix à la consommation au sein des Etats membres de la CEMAC, la Commission de la CEMAC a rendu obligatoire la publication régulière et la diffusion de l'IHPC dès 2022. À cet effet, un guide méthodologique de l'IHPC a été annexé au Règlement. Dans ce guide, il s'agit essentiellement d'harmoniser les points méthodologiques de calcul des IPC nationaux au sein des États membres de la CEMAC : nomenclature de consommation (niveau fonction de consommation et harmonisation des libellés, des intitulés, des niveaux agrégés de la nomenclature de consommation, la définition de l'inflation sous-jacente), les méthodes de description des produits, les formules de calcul, les méthodes d'apurement des données, etc. Cette harmonisation vise à minimiser le biais du calcul d'un taux d'inflation au niveau communautaire directement à partir des IPC nationaux. Par ailleurs, en vue de développer et de produire régulièrement les données statistiques harmonisées et fiables pour les besoins de coordination des politiques économiques, monétaires et socio- démographiques de la Sous-région, la Commission de la CEMAC a adopté le Règlement N°04/21-UEAC-115-CM-36 portant modalités d'élaboration, de calcul et de diffusion de l'inflation sous-jacente au sein des États membres. Cet indicateur complémentaire de l'inflation devrait faciliter les analyses et préparer diverses utilisations possibles de l'indice.

Dans la méthodologie de calcul des indices, les Dépenses de Consommation Individuelles des Ménages (DCIM) issues du Programme de Comparaison International de 2017 ont été utilisées comme poids des pays pour l'agrégation de l'indice communautaire.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est utilisé pour les analyses.

Tableau 1: Statistiques des bases de données IHPC base 2019 des pays de la CEMAC

Pays	Nombre de variétés	Nombre de points de vente	Nombre de produits élémentaires	Nombre de relevés	Nombre de sites*	Nombre de centres d'observations**
CAMEROUN	*721*	*3 656*	*20 807*	*24 207*	*10*	*19*
RCA	*748*	*3 407*	*11 653*	*13 000*	*06*	*06*
CONGO	*635*	*2 332*	*8 162*	*36 156*	*05*	*05*
GABON	*750*	*2 670*	*22 768*	*27 452*	*04*	*16*
GUINÉE ÉQUATORIALE	*500*	*637*	*5 302*	*10 787*	*05*	*05*
TCHAD	*332*	*1 000*	*8 964*	*12 000*	*05*	*05*
CEMAC	***///***	***13 702***	***///***		***35***	***56***

**les sites représentent les zones économiques pour lesquelles l'indice est calculé*

***Les centres d'observations quant à eux représentent les zones de collecte (sous strate des sites)*

Source : INS des États membres

II. RÉSUMÉ

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages (IHPC) dans la CEMAC a enregistré un niveau de hausse au-dessus de la norme communautaire de la CEMAC. En effet, le taux d'inflation s'est hissé à 5,6 % en moyenne annuelle, contre 1,4 % un an plus tôt.

Cette situation a été observée dans tous les pays de la Communauté en 2022. Les différents taux d'inflation enregistrés en moyenne annuelle, en comparaison avec 2021, par ordre décroissant se présentent comme suit : Cameroun (6,3 % contre 2,3 %), Tchad (5,8 % contre -0,8 %), République Centrafricaine (5,6 %, contre 2,8 %), Guinée Équatoriale (4,9 %, contre -0,1 %), Gabon (4,2 %, contre 1,1 %), et le Congo (3,0 %, contre 2,0 %).

Graphique 1 : Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices globaux des pays de la Communauté

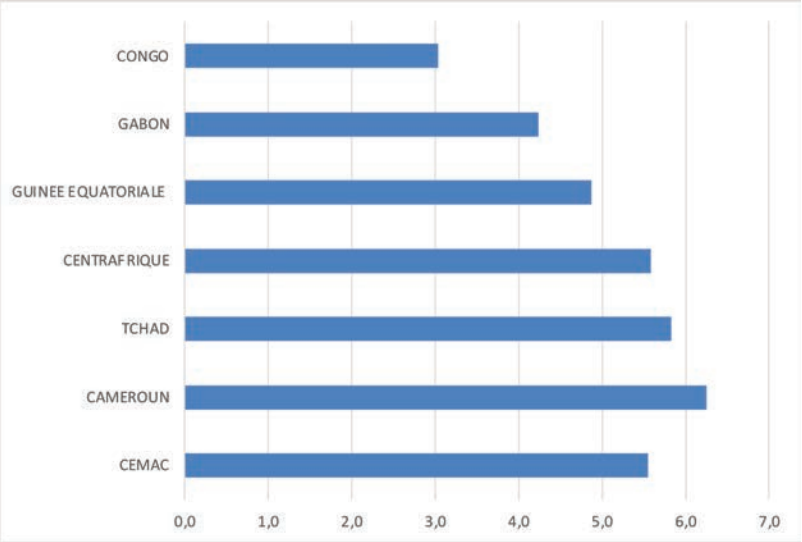

III. INTRODUCTION GENERALE

La pandémie de la COVID-19 a déclenché une crise économique sans précédent, provoquant une récession dans la plupart des pays dans le monde et une augmentation de la pauvreté pour la première fois en une génération. Les réponses apportées par les gouvernements ont permis d'atténuer les effets économiques négatifs immédiats de la crise, mais ont exposé les économies à d'autres dangers parmi lesquels la poussée de tensions inflationnistes.

Les perturbations des principales chaines d'approvisionnement consécutives aux restrictions de déplacement ont contribué à gripper l'offre lorsque la demande augmentait de façon exponentielle en lien avec les plans de relance Post Covid. Le déséquilibre résultant entre l'offre et la demande a contribué à l'envolée des prix. De plus, le conflit Russo-Ukrainien a exacerbé les tensions inflationnistes et l'incertitude sur la fin de cette guerre contribuer à rallonger la période de résorption de cette inflation qui dans le temps et en fonction des économies, connait des mutations continuelles, mettant à l'épreuve les mécanismes traditionnels qui sont censés la contenir rapidement.

En moyenne, en 2022, l'inflation globale mesurée par les prix à la consommation et l'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie) se sont situées respectivement à 8,8% et 6,5% des

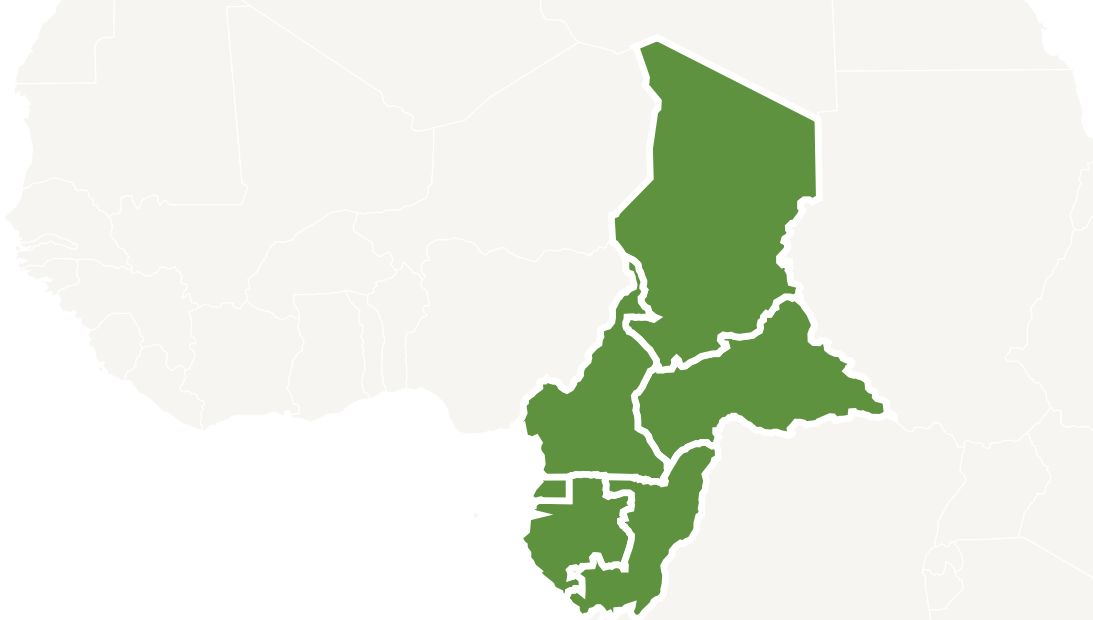

valeurs bien supérieures aux objectifs de la plupart des Banques Centrales. Bien que cette l'inflation ait commencé à reculer dans la plupart des économies au quatrième trimestre 2022, l'inflation sous-jacente reste élevée, le recul de l'inflation globale étant lié essentiellement au fléchissement des prix de l'énergie et de certains produits alimentaires.

Dans l'Union Européenne (UE), l'inflation annuelle a atteint le niveau le plus élevé jamais mesuré à 9,2 % et présente de fortes disparités en fonction de la vigueur des économies. Elle s'est située à environ 6,1% en France contre 8,2% en Allemagne. Elle a été beaucoup plus élevée en Lituanie (22,5%) et est beaucoup plus faible au Luxembourg (5,4%). Dans les pays européens, la hausse des prix est principalement liée à la poussée des prix de l'énergie, en particulier les prix du gaz.

Aux États-Unis, l'inflation a atteint 8,7 % en moyenne en 2022 contre 2,5 % au Japon, et 2,0 % en Chine. La faible inflation chinoise peut en partie s'expliquer par le faible dynamisme de l'activité économique en 2022. La politique « zéro Covid », poursuivie par les autorités jusqu'en décembre 2022, a freiné l'investissement et la consommation, notamment en imposant de nouveaux confinements à la population. De plus, la Chine a été largement épargnée par la forte augmentation des prix de l'énergie du fait de ses relations commerciales privilégiées avec la Russie et l'Iran.

Au Royaume Uni, le taux d'inflation était en moyenne de 9,2% en 2022 tiré par les prix de l'énergie comme dans les autres pays d'Europe.

Cette poussée inflationniste dans les plus grandes économies mondiales s'est en partie transmise aux autres régions du monde. Les taux d'inflation en moyenne annuelle en 2022 ont été relativement élevés dans les pays émergents et ceux en développement. Elle s'est située à 9,9 % en 2022 en moyenne dans les pays émergents et pour les pays en développement à faible revenu, l'inflation globale s'est située à 14,2%. En Inde, l'inflation en 2022 s'est située à 6,7% et est alimentée par la hausse du prix des matières premières en particulier ceux du pétrole dont le pays importe plus de 80% de ses besoins en brut. L'inde est aussi importatrice d'huiles alimentaires dont les prix ont atteint des records depuis le début du conflit Russo-Ukrainien.

En Afrique subsaharienne, l'inflation moyenne a atteint 13,8% en 2022 contre 12,9% en 2021. Dans l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), Le taux d'inflation a été de 7,4% en 2022 contre 3,6% en 2021, du fait essentiellement de la persistance des tensions sur les prix des produits alimentaires et pétroliers ainsi que sur les postes des fonctions logement et transport. En Afrique du Sud, l'inflation est passée de 4,5 % en 2021 à 6,9 % en 2022, en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant. Au Nigéria, l'inflation a culminé à 18,8 %, son plus haut niveau depuis deux décennies, alimentée par l'augmentation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et par les effets de la dépréciation du taux de change. Selon les estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD), l'inflation en RDC s'est située à 9,1 % du fait des prix alimentaires et énergétiques importés comme dans la majorité des autres pays en Afrique subsaharienne. Au Soudan, L'inflation est passée de 359,1 % en 2021 à 139 % en 2022, en grande partie grâce à l'unification du taux de change et à la réduction de la monétisation du déficit budgétaire.

La montée des prix chez les principaux partenaires économiques des pays membres de la CEMAC est de nature à tirer l'inflation sous-régionale vers la hausse à travers la composante inflation importée.

IV. ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'INFLATION

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages (IHPC) dans la CEMAC a enregistré un niveau de hausse au-dessus de la norme communautaire de la CEMAC. En effet, le taux d'inflation s'est hissé à 5,6 % en moyenne annuelle2022 contre 1,4 % un an plus tôt.

Cette situation a été observée dans tous les pays de la Communauté en 2022. Les différents taux d'inflation enregistrés en moyenne annuelle, en comparaison avec 2021, par ordre décroissant ressortent comme suit : Cameroun (6,3 %, contre 2,3 %), Tchad (5,8 % contre -0,8 %), République Centrafricaine (5,6 % contre 2,8 %), Guinée Équatoriale (4,9 %, contre -0,1 %), Gabon (4,2 % contre 1,1 %), et le Congo (3,0 % contre 2,0 %) (cf. Annexe 1, Tableau 5).

L'évolution de l'inflation en 2022 est expliquée principalement par l'augmentation des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (10,1 %, contre 2,6 % en 2021) suivis de ceux de la composante « restauration et hôtels » (5,2 %, après 1,4 % en 2021) et de la composante « meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison » (4,8 % contre 0,8 % en 2021) (cf. Annexe 1, tableau 3).

Pour les autres composantes, on peut relever une progression de prix de 3,9 % pour les « articles d'habillement et chaussures », de 3,3 % pour les « biens et services divers » de 3,3% pour les « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », de 3,1 % pour le « transport », de 1,9 % pour les « loisirs et culture », de 1,8 % pour l'« enseignement », de 1,5 % pour le « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » de 1,1 % pour la « santé » et de 0,7 % pour les « communications ».

Graphique 2 : Variation en moyenne annuelle en 2022 l'indice global et de ses composantes

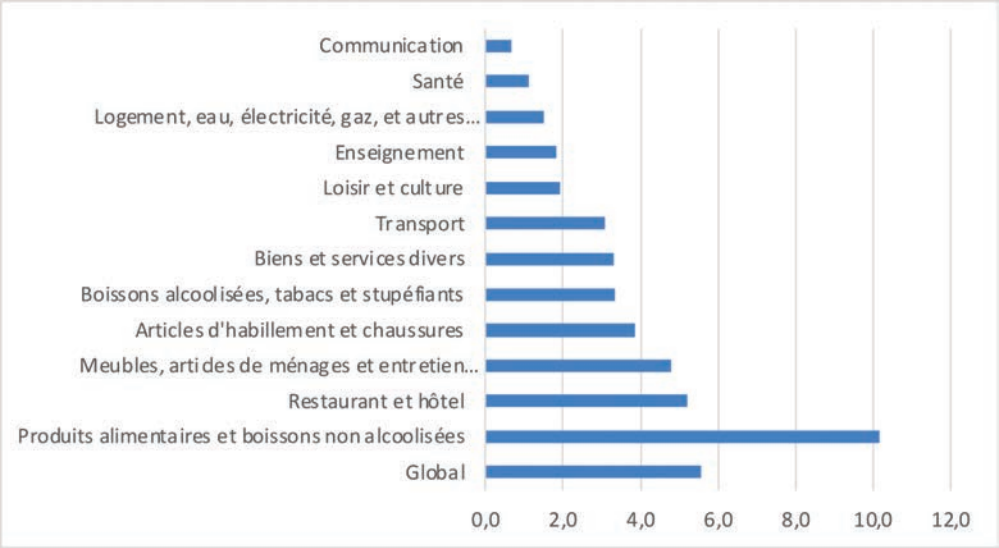

Une analyse multidimensionnelle des principales sources de l'inflation sous-régionale montre que son origine est plus locale (5,6 %, contre 1,5 % en 2021) qu'importée (4,9 %, contre 2,3 % en 2021). Les produits les plus volatils qui tirent l'inflation à la hausse sont les produits frais dont la variation est de 8,2 %. Par ailleurs, les prix des produits hors énergie et hors produits frais ont augmenté de 4,2 %. Dans tous les secteurs de production des biens et services, les prix s'envolent : 10,4 % pour le primaire, 4,7 % pour le secondaire et 2,6 % pour le tertiaire. En fonction de la durabilité des biens, ce sont les non-durables qui ont connu la plus forte hausse (7,9 %), suivi des prix des biens durables (4,1 %) et semi-durables (2,8 %). (cf. tableau 4).

V. ÉVOLUTION DE L'INFLATION AU NIVEAU DES ÉTATS DE LA CEMAC

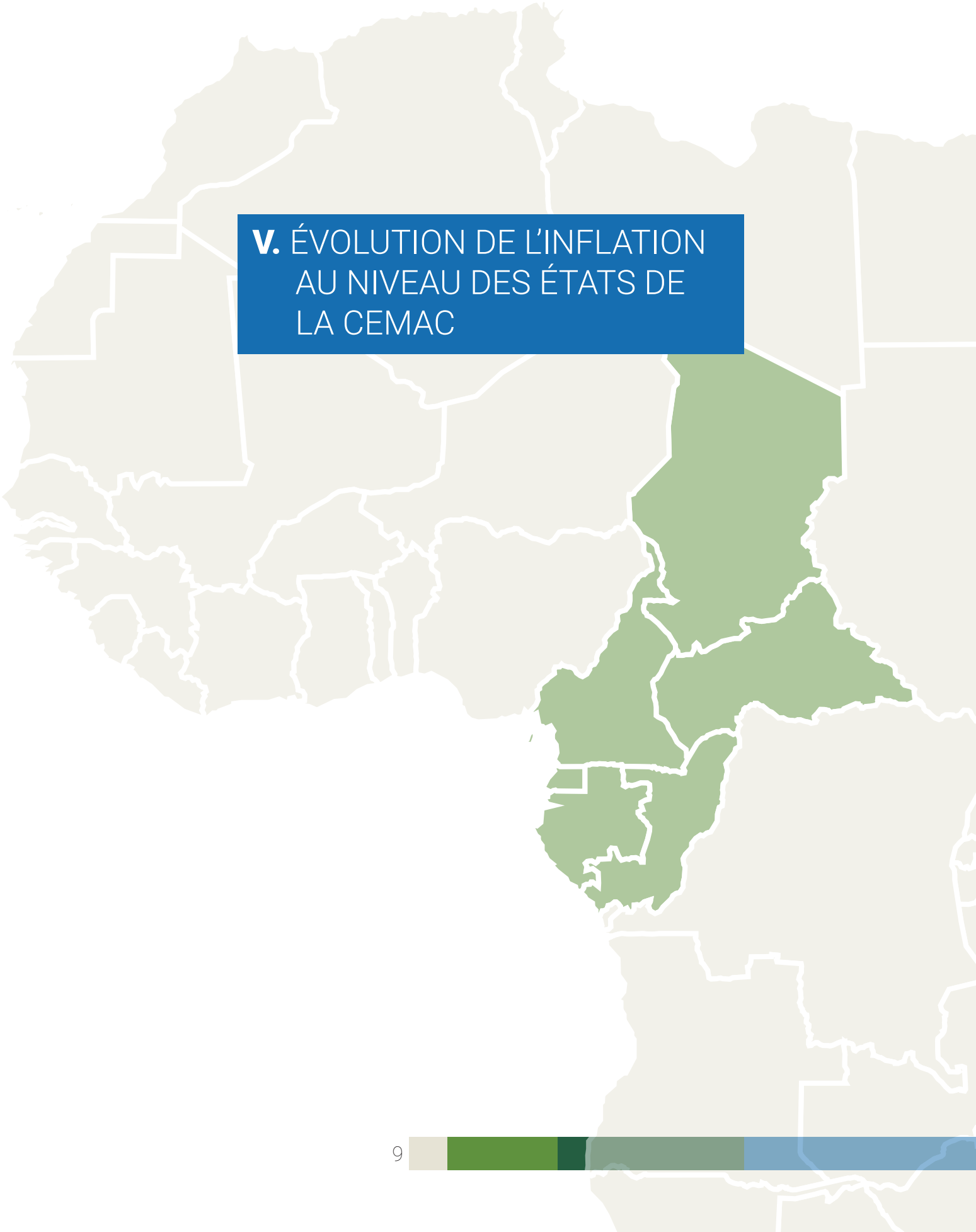

Au Cameroun : ***Une analyse rétrospective portant sur la période 2017-2022 révèle que l'économie nationale s'engage dans une trajectoire inflationniste. En effet, le niveau général des prix a connu une augmentation de 15,3% au cours des cinq dernières années. Pour l'année 2022, le taux d'inflation s'est établi à 6,3%, contre 2,3% en 2021, dépassant ainsi le seuil de 3% fixé par la CEMAC dans le cadre de son dispositif de surveillance multilatérale.***

En 2022, la hausse du niveau général des prix est principalement portée par l'accroissement de 12,9% des prix des produits alimentaires et de 6,3% des prix des services de restaurants et hôtels. Les principales augmentations concernent les huiles et graisses (+27,0%), les pains et céréales (+16,3%), les poissons et fruits de mer (+14,4%), les viandes (+12,2%), les laits, fromages et œufs (+10,7%) ainsi que les légumes (+7,6%).

La hausse des prix des produits alimentaires résulte de (i) l'insuffisance de la production nationale, en raison de la faible capacité du système productif national, des conditions météorologiques défavorables (avec pour conséquence directe l'augmentation des mauvaises récoltes, de perte de bétail, la dégradation des pâturages et le tarissement des points d'abreuvement, et les disponibilités réduites en produits halieutiques, aquacoles et forestiers), de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qui, d'une part, limite la production et, d'autre part, entrave l'acheminement des produits ; (ii) l'approvisionnement limité des grands centres de consommation à cause de la dégradation de certains axes du réseau routier ou ferroviaire, (iii) les pratiques spéculatives de certains commerçants, (iv) la répercussion, certes partielle, des tensions sur les coûts (notamment les matières premières et les intrants agricoles) sur les prix de vente aux consommateurs, (v) les difficultés d'approvisionnement, la faiblesse des stocks de sécurité et la pénurie de certains produits.

Par ailleurs, les prix de certains matériaux de construction couramment utilisés par les ménages pour leurs petits travaux de construction ou de réhabilitation/réparation ont connu une flambée. Il s'agit notamment du ciment, des tôles, des tuyaux PVC, des carreaux de mur et du fer à béton.

L'analyse, suivant l'origine des produits, indique que l'inflation est davantage soutenue par la progression des prix des produits locaux, qui enregistrent une hausse de 6,4%, contribuant ainsi à hauteur de 5,0 points de pourcentage à l'inflation totale. En parallèle, l'inflation des produits importés est de 5,0%, contribuant à hauteur de 1,3 point de pourcentage à l'inflation globale.

Selon le secteur de production, les prix des biens du secteur primaire augmentent de 11,0%, tandis que les prix des biens du secteur secondaire et des services progressent respectivement de 5,6% et 2,9%.

Concernant la volatilité des prix, l'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix plus volatils tels que les produits frais et les énergies, a continué d'accélérer pour atteindre 5,6% en 2022, contre 1,8% en 2021. Les prix des produits frais ont enregistré une flambée de 10,2%, tandis que les prix de l'énergie ont progressé de 0,8%. Cette augmentation aurait été plus prononcée sans la subvention des prix des carburants et du gaz domestique.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Face à la conjoncture internationale favorable à l'inflation, les pouvoirs publics se sont employés à stabiliser les prix des produits pétroliers à la pompe et du gaz domestique, à mettre en œuvre des mesures de lutte contre la spéculation, ainsi qu'à organiser quelques ventes promotionnelles afin de soulager les ménages. Pour l'année 2022, le montant de cette subvention s'élève à près de 775 milliards de FCFA.

Par ailleurs, d'autres mesures ont été prises, telles que l'exonération des taxes fiscales et douanières à l'importation de certains produits, la suspension de la redevance portuaire, l'abattement du coût du fret à intégrer dans la valeur en douane, la suspension du précompte de l'achat sur plusieurs produits ainsi que le démantèlement des barrages routiers illégaux pour réduire les coûts d'acheminement des produits agricoles vers les marchés.

En République Centrafricaine : ***En 2022, le niveau général des prix a enregistré une progression de 7,6% en glissement annuel (décembre 2022 comparativement à décembre 2021).***

Pour l'année 2022, le taux d'inflation s'est établi à 5,6%, contre 2,8% un an plus tôt, dépassant ainsi le seuil de 3% fixé par la CEMAC dans le cadre de son dispositif de surveillance multilatérale.

La hausse du niveau général des prix est tirée principalement par les fonctions « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+7,1%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+8,8%), « transport » (+8,2%) et « Enseignement » (+6,7%).

Concernant la volatilité des produits,, l'inflation nationale est tirée par l'énergie (+11,0%), les produits « Hors énergie et produits frais » (+5,6%) et les produits frais (+3,9%).

Suivant l'origine des produits, l'inflation nationale est plus d'origine locale (+6,0%) qu'importée (+3,8%).

L'analyse selon le secteur de production des biens et services montre que la hausse des prix est affichée à tous les niveaux : 5,2% pour le primaire, 6,4% pour le secondaire et 6,1% pour le tertiaire.

Selon la durabilité des biens, ce sont les biens non durables qui tirent davantage à la hausse le niveau de l'inflation avec une évolution de 6,1%, suivi des biens durables (+4,1%) et des biens semi-durables (+3,0%).

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Le gouvernement continue de subventionner les prix du carburant à la pompe et d'homologuer les prix des produits de première nécessité.

Au Congo : ***Pour l'année 2022, le taux d'inflation s'est établi à 3,0%, contre 2,0% en 2021, demeurant ainsi au niveau du seuil fixé par la CEMAC dans le cadre de son dispositif de surveillance multilatérale.***

L'analyse de l'inflation suivant les différentes fonctions de consommation en moyenne annuelle montre que, sur la période sous revue, l'évolution du niveau général des prix résulte de l'augmentation des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+6,2 %). A l'inverse, les prix des « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,3%), et ceux des transports (-0,4%) ont baissé.

S'agissant de l'**inflation sous-jacente**, les évolutions ont été les suivantes : croissance des prix des produits frais de 5,3% et des produits hors énergie et hors produits frais de 2,1%. Les prix de l'énergie quant à eux progressent de 1,8%.

Selon l'origine des produis, l'on note la hausse des prix des produits locaux de 1,9% et ceux des produits importés de +5,5%.

Suivant le secteur de production, les prix dans le secteur primaire augmentent de 6,2%, de 3,5% au secondaire et restent quasi-stables au tertiaire (+0,1%).

Selon la durabilité des biens, les prix des biens durables progressent de 0,2%, ceux des biens semi-durables de 0,6% et ceux des biens non durables de 5,5%.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

- En juin 2022, le Gouvernement du Congo a signé et publié le Décret n°2022-370 du 29 juin 2022 portant approbation du plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2023. Ce plan a été élaboré afin de mettre en œuvre des mesures et des actions ciblées pour contrer les tensions inflationnistes observées sur les marchés et la hausse des prix des produits importés. Ce plan devrait permettre d'optimiser le niveau d'approvisionnement en produits alimentaires et de soulager les effets négatifs de la crise sur le panier de la ménagère ;

La Note circulaire n° 0021/MEF- CAB du 30 septembre 2022, relative à l'exonération du droit de douane, à la redevance informatique et à la taxe sur la valeur ajoutée de certains produits alimentaires de base (blé, huile végétale raffinée, viandes et abats comestibles congelés, poisson de mer, riz…) et intrants agro-pastoraux et halieutiques (engrais, aliments de bétail, animaux reproducteurs, œuf destiné à l'incubation, semence et autres intrants…), le cas échéant à l'exception des taxes communautaires, pendant une durée d'un (1) an.

Des mesures de tarification prises sur facilitation de transport des marchandises agro-alimentaires et des produits alimentaires de base des centres de production vers les grands centres de commercialisation.

Au Gabon : ***En glissement annuel (décembre 2022 par rapport à décembre 2021), à le niveau général des prix a augmenté de 5,4%. Le taux d'inflation se situe à 4,2% contre 1,1% en 2021 passant, de ce fait, au-dessus du seuil de convergence (3%) de la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).***

La hausse du niveau général des prix est étroitement liée à l'accroissement des prix de la fonction alimentation et boisson non alcoolisées (+6,0%), d'une part, et de la fonction logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+3,0%), d'autre part. Les principales augmentations concernent la volaille (+14,2%), les huiles raffinées (+10,4%), les légumes frais en fruits ou racines (+7,8%) et les poissons frais (+6,4%).

L'analyse suivant la volatilité des produits permet de noter la forte croissance des prix des produits frais (5,4% contre 1,6% en 2021) ainsi que des produits hors énergie et hors produits frais (4,7% contre 0,9%). Les prix des produits énergétiques (0,1% contre 0,9% en 2021) sont restés presque stables.

Pour ce qui est de l'origine des produits, l'année 2022 est fortement marquée par la hausse des prix des produits importés atteignant le seuil de 5,3% contre 1,1% en 2021. Les produits locaux se positionnant à 4,1% comparativement à 1,0% en 2021.

Selon le secteur de production, une augmentation des prix dans les secteurs primaire (+5,2%), secondaire (+4,8%) et tertiaire (+2,5%) a été relevée en 2022.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Au cours de l'année 2022, le Gouvernement Gabonais a pris des mesures visant à lutter contre la vie chère, face à la flambée des prix des produits de grande consommation, notamment :

La création d'un Comité Interministériel de Suivi Permanent de Lutte contre la Vie Chère placé sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, avec la participation des associations des consommateurs, des commerçants, des transporteurs et des producteurs. Le Gouvernement a trouvé un accord avec les opérateurs économiques pour l'application d'une mercuriale prenant en compte 48 produits dits de première nécessité ;

La subvention du blé et des produits pétroliers. S'agissant du blé, principal ingrédient utilisé pour la fabrication du pain, le Gouvernement a négocié avec les opérateurs de la filière le maintien du prix de la baguette à 125 FCFA. La loi de finance rectificative 2022 a également prévu une subvention de sept (7) milliards de FCFA au secteur meunier. En ce qui concerne les carburants, le Gouvernement a maintenu fixe les prix à la pompe du gasoil (585 FCFA au lieu de 800 FCFA), de l'essence (605 FCFA au lieu de 760 FCFA) et du pétrole lampant (450 FCFA au lieu de 605 FCA) ;

Le maintien de la défiscalisation des produits du dispositif de la vie chère et la mesure de gratuité du transport urbain adopté dans le cadre de riposte anti-covid 19. En ce qui concerne les produits de premières nécessité, l'Etat a consenti une exonération des droits et des taxes à l'importation. Cette défiscalisation a entrainé une perte de près de 340 milliards de FCFA sur 10 ans, soit une moyenne annuelle de 34 milliards de FCFA.

En Guinée Équatoriale : ***Pour l'année 2022, le taux d'inflation en moyen annuel s'est établi à 4,9%, contre -0,1% en 2021, dépassant ainsi le seuil de 3% fixé par la CEMAC dans le cadre de son dispositif de surveillance multilatérale.***

En 2022, la hausse du niveau général des prix est principalement portée par l'accroissement des prix de la fonction Alimentation et boisson non alcoolisées (5,8%), d'une part, et de l'augmentation des prix des fonctions Transport (+10,4%) et Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants (+3,6%), d'autre part. La hausse des prix des produits alimentaires peut être expliquée principalement par l'augmentation des prix des pains (+17,7%), des graisses (+16,7%), des huiles (+12,9%) ainsi que des produits de boulangerie (+10,3%),.

Concernant les coûts des transports, l'augmentation est due principalement à la hausse des prix des services de transport, notamment du transport maritime (+24,4%), du transport aérien (+13,2%), des services divers liés aux véhicules (+5,0%) et dans une moindre mesure du transport routier (+2,9%).

Quant à la composante Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants, la hausse des prix est due notamment au renchérissement des vins et boissons fermentées importées (+6,8%) et des bières importées (+4,5%).

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Le Gouvernement Équatoguinéen a pris des mesures pour contenir l'inflation. Ces mesures ont consisté en particulier à :

Un accord de partenariat avec la Serbie établi pour l'importation des produits alimentaires pour la vente de ces biens aux ménages à des prix raisonnables ou modérés.

Un accord signé avec la Serbie pour établir ses sociétés de production de produits alimentaires dans le pays.

L'élimination de divers taux tarifaires dans les différents ports du pays.

Au Tchad : ***Le niveau général des prix à la consommation des ménages a augmenté de 5,8% en 2022 par rapport à année 2021.***

La hausse du taux d'inflation en 2022 de 5,8% est expliquée principalement par l'augmentation du niveau des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+12,2%), des « Articles d'habillements et chaussures » (+4,4%) et des transport (+4,1%).

La hausse du niveau des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » est due principalement à l'augmentation des prix des pains et céréales (+13,8%), des légumes et tubercules (+19,9%), des huiles et graisses (+28,8%) et des « lait, fromage et œufs » (+15,5%). L'année 2022 a connu, d'une part, une flambée des prix des légumes à cause des inondations qui ont détruit les cultures maraichères et, d'autre part, la crise russo-ukrainienne qui a occasionné la flambé des prix des produits céréaliers (Pain, Farine, Patte alimentaire).

Pour la fonction « Articles d'habillements et chaussures », la hausse est due principalement à l'augmentation des prix des Vêtements (+4,4%), Nettoyage, réparation et location d'articles d'habillement (+4,0%) et Tissus d'habillement (+1,3%).

Selon la volatilité des produits, l'on observe une hausse des prix des Produits frais, Energie et des produits Hors produits frais et hors énergie respectivement de 9,5%, 0,9% et de 8, 3%.

Suivant le secteur de production, les prix des produits du Secteur primaire, Secteur secondaire et du Tertiaire ont augmenté respectivement de 13,6%, 3,5% et 1,3%.

Suivant l'origine des produits, les prix des Produits locaux et ceux des Produits importés ont connu sur un an des hausses respectives de 5,4% et 6,6%.

Les mesures prises pour contenir l'inflation

Dans le souci de contenir l'inflation le Gouvernement tchadien a pris depuis 2020 certaines mesures notamment :

- L'exonération des droits et taxes à l'importation des produits alimentaires et médicaux et des matériels médicaux par Arrêté n°076/PR/MFB/DGSDDI/2020 du 24avril 2020 ;
- La déclaration d'urgence alimentaire par Décret n° 1520/PCMT/PMT/2022 du 11 juin 2022.

VI. LES CAUSES DE L'INFLATION EN ZONE CEMAC

L'évolution des prix sur l'ensemble de l'année 2022 dans la CEMAC est sensiblement marquée par l'incidence tant de facteurs externes qu'internes.

Sur le plan externe, l'inflation alimentaire importée s'est accrue, en lien avec des tensions persistantes au niveau mondial dans le sillage du conflit russo-ukrainien, et en dépit d'une modération du coût du fret maritime depuis juin 2022. La dépréciation du FCFA par rapport au dollar est venue renforcer les tensions inflationnistes par le canal des importations, de concert avec les perturbations toujours persistantes des circuits d'approvisionnement internationaux, notamment en ce qui les importations d'hydrocarbures.

Sur le plan interne, les chocs climatiques ont négativement affecté l'offre alimentaire domestique. Cette dégradation des rendements a été accentuée par les coûts élevés des engrais sur les marchés internationaux et a contribué à atrophier les rendements des cultures dans la Sous-région. La spéculation financière a aussi contribué à amplifier la hausse des prix en 2022. Les mesures d'encadrement des prix, le durcissement des conditions monétaires et l'atonie de la demande ont certes constitué des facteurs de modération des pressions inflationnistes, mais ces mesures n'ont pas été suffisantes pour contenir la plus forte hausse des prix enregistrée dans la CEMAC depuis 2008.

VII. CONCLUSION GENERALE

Le taux d'inflation dans la CEMAC s'est hissé à 5,6 % en moyenne annuelle en 2022, tiré principalement par l'augmentation des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». En dépit des mesures d'encadrement des prix, le durcissement des conditions monétaires par la Banque Centrale et l'atonie de la demande, les prix continuent d'augmenter, tirés entre autres par les chocs climatiques, le renchérissement des prix des engrais, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain et les effets négatifs de la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

ANNEXE **1**

Tableau 2 : **Évolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de la CEMAC (Indice CEMAC base 100=2019)**

Indice CEMAC base 100=2019		Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis			Contributions (%)	
PAYS	**PONDÉRATIONS**	**déc-21**	**sept-22**	**oct-22**	**Nov-22**	**Déc-22**	**1 mois**	**3 mois**	**12 mois**	**Men-suelle**	**Annuelle**
CAMEROUN	52,4	107,0	113,3	113,7	114,3	114,8	0,4	1,3	7,3	130,9	57,6
RCA	3,4	104,4	110,6	111,1	112,2	112,3	0,1	1,5	7,6	2,1	3,8
CONGO	9,3	102,4	105,0	105,4	105,7	105,7	0,0	0,7	3,3	1,9	4,3
GABON	8,8	103,7	108,7	108,7	109,0	109,3	0,2	0,5	5,4	11,4	6,9
GUINÉE ÉQUA-TORIALE	9,5	106,5	111,4	111,3	111,9	111,8	-0,1	0,4	5,0	-2,9	7,2
TCHAD	16,5	104,1	112,4	112,4	113,3	112,8	-0,4	0,3	8,3	-43,4	20,2
CEMAC	100,0	105,7	111,7	112,0	112,6	112,8	0,2	1,0	6,7	100,0	100,0

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 3 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 des différentes fonctions de consommation dans les pays de la CEMAC (en %)**

FONCTIONS	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équato-riale	Tchad	CEMAC
Produits alimentaires et bois-sons non alcoolisées	12,7	7,1	6,2	6,0	5,7	12,2	10,1
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	4,1	1,5	-0,3	1,1	3,5	3,8	3,3
Articles d'habillement et chaussures	4,0	2,7	0,3	6,4	2,5	4,4	3,9
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1,9	8,8	0,6	3,0	2,5	0,2	1,5
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	5,6	2,9	1,8	4,4	3,7	4,7	4,8
Santé	0,4	3,1	1,1	2,7	4,3	0,9	1,1
Transports	2,7	8,2	-0,4	0,7	10,2	4,1	3,1
Communication	0,8	0,1	0,1	1,2	1,2	0,0	0,7
Loisirs et culture	1,7	1,6	0,8	1,7	2,3	4,9	1,9
Enseignement	2,5	6,7	0,3	1,4	0,8	0,2	1,8
Restaurants et Hôtels	6,3	4,9	1,2	5,1	1,6	4,2	5,2
Biens et services divers	4,0	3,7	0,2	4,6	1,5	0,1	3,3
Global	6,3	5,6	3,0	4,2	4,9	5,8	5,6

Source : Nos calculs (CEMAC)

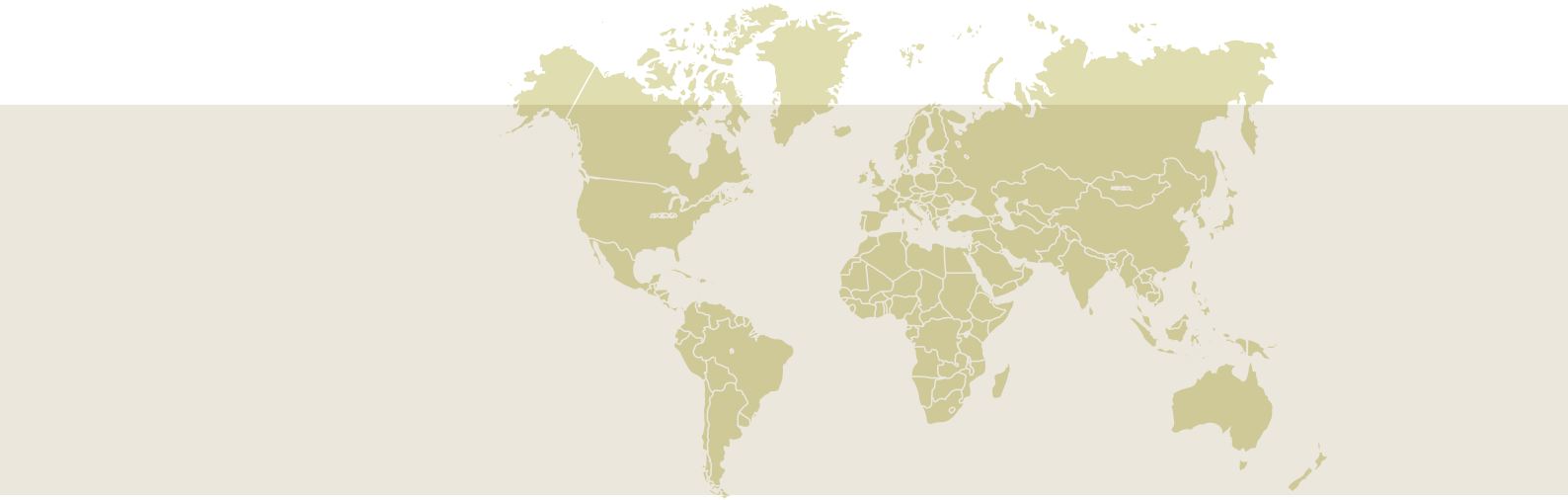

Tableau 4 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (en %)**

Libellé	Cameroun	RCA	Congo	Gabon	Guinée Équatoriale	Tchad	CEMAC
Indice produit frais	**10,2**	**3,9**	**5,3**	**5,4**	**4,4**	**9,5**	**8,2**
Indice Énergie	**0,6**	**11,0**	**1,8**	**0,1**	**5,6**	**0,9**	**1,1**
Hors produits frais et Énergie	**5,6**	**5,6**	**2,1**	**4,7**	**4,9**	**8,3**	**4,2**
Local	**6,4**	**6,0**	**1,9**	**4,1**	**5,6**	**5,4**	**5,6**
Importé	**5,0**	**3,8**	**5,5**	**5,3**	**3,5**	**6,6**	**4,9**
Primaire	**11,0**	**5,2**	**6,2**	**5,2**	**6,9**	**13,6**	**10,4**
Secondaire	**5,6**	**6,4**	**3,5**	**4,8**	**4,3**	**3,5**	**4,7**
Tertiaire (services)	**2,9**	**6,1**	**0,1**	**2,5**	**2,9**	**1,3**	**2,6**
Non durable	**9,6**	**6,1**	**5,5**	**5,0**	**6,4**	**6,7**	**7,9**
Semi-Durable	**3,9**	**3,0**	**0,6**	**6,1**	**2,2**	**4,2**	**2,8**
Durable	**4,6**	**4,1**	**0,2**	**6,4**	**5,3**	**1,5**	**4,1**
Services	**2,9**	**6,1**	**0,1**	**2,5**	**2,9**	**1,3**	**2,6**

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 5 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 de l'indice global dans chacun des pays de la Communauté (en %)**

PAYS	Pondération	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
CAMEROUN	52,4	2,4	2,7	2,9	3,2	3,5	3,8	4,1	4,5	5,0	5,4	5,9	6,3
RCA	3,4	2,5	2,3	2,2	2,8	2,9	3,1	3,4	3,8	4,0	4,5	5,0	5,6
CONGO	9,3	1,9	1,8	2,1	2,3	2,6	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9	3,0
GABON	8,8	1,1	1,2	1,3	1,4	1,6	1,9	2,3	2,7	3,2	3,6	3,9	4,2
GUINÉE ÉQUATORIALE	9,5	0,2	0,5	1,0	1,5	2,0	2,7	3,2	3,7	4,2	4,4	4,7	4,9
TCHAD	16,5	-0,8	-0,5	-0,2	0,3	0,7	1,2	1,8	2,7	3,4	4,2	5,2	5,8
CEMAC	100,0	1,5	1,7	2,0	2,3	2,6	3,0	3,3	3,8	4,2	4,7	5,2	5,6

Source : États membres et nos calculs (CEMAC)

Tableau 6 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices des fonctions de consommation (en %) de la Communauté**

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	Janv-22	Févr-22	Mars-22	Avr-22	Mai-22	Juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3860,3	2,3	2,8	3,4	4,1	4,8	5,5	6,1	7,0	7,7	8,6	9,6	10,1
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	296,3	0,5	0,6	0,8	1,0	1,3	1,6	2,0	2,4	2,7	2,9	3,1	3,3
Articles d'habillement et chaussure	795,7	1,7	1,6	1,7	1,8	2,0	2,3	2,5	2,8	3,1	3,4	3,6	3,9
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1385,2	0,8	0,8	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	1,1	1,2	1,4	1,5
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	463,0	0,9	0,9	0,9	1,1	1,4	1,8	2,2	2,6	3,2	3,7	4,3	4,8
Santé	394,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
Transport	961,8	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,7	1,9	2,1	2,4	2,6	2,9	3,1
Communication	380,9	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,7	0,7
Loisir et culture	271,3	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	1,2	1,3	1,4	1,6	1,7	1,8	1,9
Enseignement	263,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,4	1,4	1,3	1,3	1,5	1,6	1,7	1,8
Restaurant et hôtel	534,5	1,7	1,9	2,1	2,3	2,6	2,9	3,3	3,7	4,1	4,5	4,9	5,2
Biens et services divers	392,9	1,2	1,2	1,3	1,4	1,5	1,7	1,9	2,1	2,4	2,7	3,0	3,3
CEMAC	**10000,0**	**1,5**	**1,7**	**2,0**	**2,3**	**2,6**	**3,0**	**3,3**	**3,8**	**4,2**	**4,7**	**5,2**	**5,6**

Source : Nos calculs (CEMAC)

Tableau 7 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices de la nomenclature secondaire (en %)**

Libellé	Pondération	Janv-22	Févr-22	Mars-22	Avr-22	Mai-22	Juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Indice produit frais	1774,2	2,5	3,1	3,7	4,4	5,0	5,3	5,7	6,2	6,7	7,4	8,0	8,2
Indice Énergie	923,2	-0,4	-0,4	-0,3	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,6	0,9	1,1
Hors produits frais et Énergie	7303,4	1,3	1,5	1,7	2,0	2,3	2,5	2,8	3,2	3,5	3,7	4,0	4,2
Primaire	2489,7	3,7	4,2	4,8	5,4	5,9	6,4	6,9	7,6	8,3	9,1	10,0	10,4
Secondaire	4588,0	0,8	1,0	1,3	1,7	2,1	2,4	2,8	3,3	3,6	4,0	4,4	4,7
Tertiaire (services)	2922,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,5	1,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,5	2,6
Non durable	4866,2	2,2	2,5	2,9	3,4	3,8	4,2	4,7	5,4	6,0	6,7	7,5	7,9
Semi-Durable	1815,1	1,4	1,5	1,9	2,6	3,1	3,2	3,2	3,2	3,1	3,0	2,9	2,8
Durable	396,3	2,0	2,0	2,0	2,0	2,2	2,5	2,7	3,0	3,3	3,6	3,9	4,1
Services	2922,3	1,1	1,1	1,2	1,4	1,5	1,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,5	2,6

Source : Nos calculs (CEMAC)

Graphique 3 : **Variation en moyenne annuelle en 2022 des indices de la nomenclature secondaire**

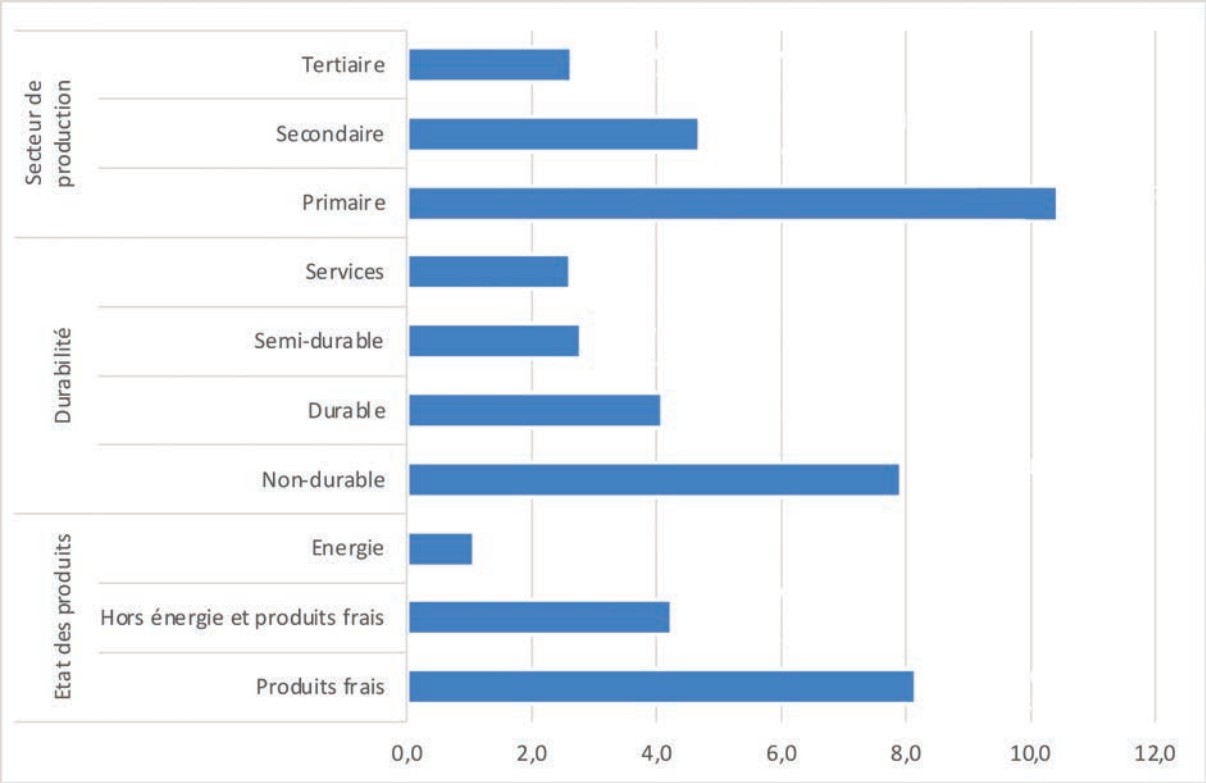

Graphique 4 : **Évolution de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC (en %)**

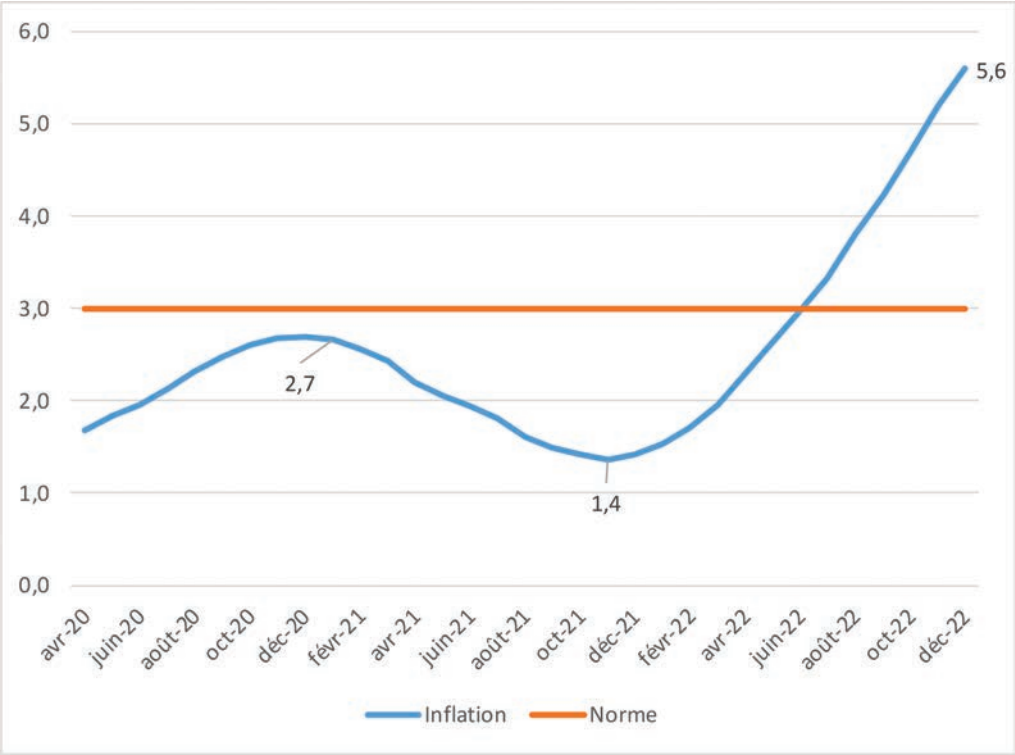

Graphique 5 : **Évolution de l'indice FAO des prix des produits alimentaires (Food Price index) et de l'indice des céréales**

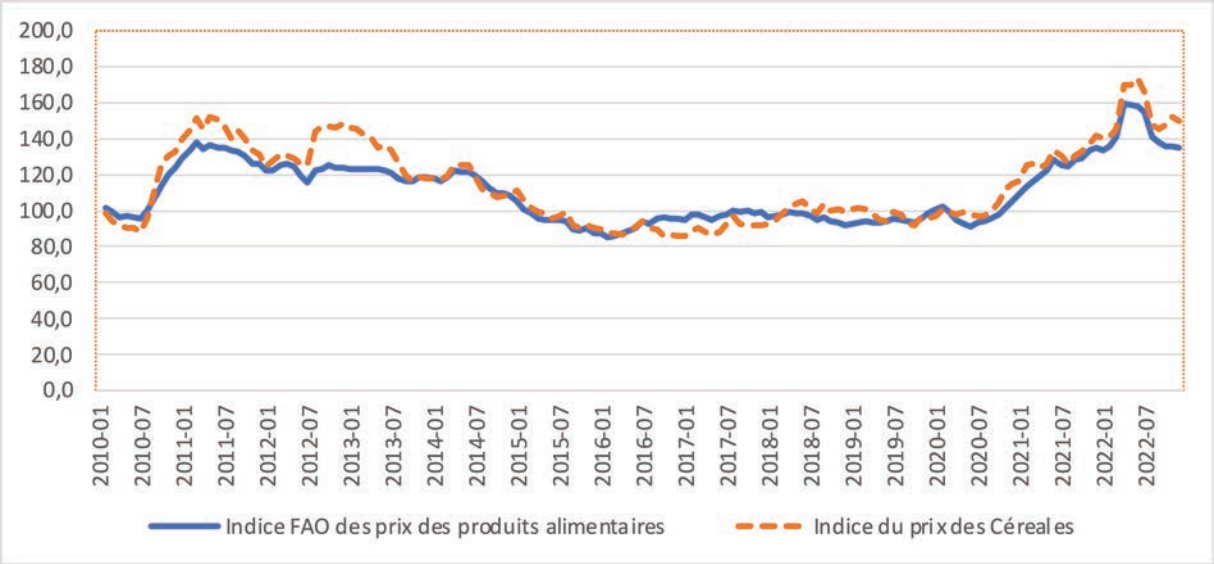

L'indice FAO des prix des produits alimentaires est une mesure de la variation mensuelle des cours internationaux d'un panier de produits alimentaires de base. Il s'agit de la moyenne des indices des cinq groupes de produits de base, pondérée selon la part respective moyenne des exportations de chacun des groupes pour la période 2014-2016
Source : FAO

Graphique 6 : **Évolution de l'indice des cours du pétrole brut sur le marché international**

Source : Données du FMI

ANNEXE **2** : ENCADRE SUR LES MARGES DE RAFFINAGE

Encadré 1: **Dynamiques des marges de raffinage dans le monde et ses implications sur les prix des carburants dans les pays importateurs nets de produits raffinés**

La crise sanitaire de la COVID-19 a eu des conséquences négatives sur les marchés des produits raffinés où les offreurs de produits raffinés (raffineries) connaissaient déjà des difficultés, en rapport principalement avec les exigences environnementales qui se sont imposées à eux de plus en plus, à l'instar de l'exigence du respect des spécificités en rapport avec la pollution pour les carburants. Cette situation a entrainé une réduction des capacités des raffineries et une faible rentabilité de l'activité. Par ailleurs, les avancées notables sur les sources d'énergies alternatives dites énergies propres (éolien, solaire, etc.) et les soubresauts sur l'offre et la demande mondiale ont accentué les difficultés des raffineries. Cette situation a par conséquent substantiellement réduit des marges de raffinage, qui peuvent se définir comme la différence entre la valeur marchande du produit raffiné et le coût d'achat du pétrole brut.

A contrario, la reprise post-COVID-19 et la guerre Russo-ukrainienne ont provoqué une hausse sans précédent de la demande des produits raffinés dans les conditions d'offre décrites plus haut, entrainant ainsi un déséquilibre du marché en faveur de la demande. Les sanctions envers la Russie qui est un acteur majeur du côté de l'offre des produits raffinés ont exacerbé la situation et renforcé le pouvoir de négociation des raffineries, du moins celles qui ont résisté jusque-là. Par conséquent, les niveaux de marges de raffinage ont atteint des records en 2022. A titre d'illustration, durant le premier semestre 2022, l'écart de crack 3-2-1 du WTI (marge de raffinage du WTI) a atteint un sommet de trois mois à 42 dollars le baril, signe que l'essence, le diesel, le carburéacteur et d'autres produits pétroliers sont devenus plus chers. En France, la marge de raffinage est passée de 23 euros/tonne en janvier 2018 à une marge quasiment nulle entre juin-juillet 2020, avant de bondir à 121 euros/tonne en septembre 2022. Ces évolutions traduisent bien les tensions sur un marché, où les offreurs pour faire face à la forte demande augmentent les prix, et par conséquent alimentent les tensions inflationnistes par le maintien des prix des carburants élevés en dépit de la baisse des cours du pétrole brut. A titre d'illustration, au Nigeria, les autorités dans la mise en œuvre de leur politique d'indexation des prix à la pompe aux cours du marché, sur l'ensemble de l'année 2022, ont laissé croître les prix de l'essence de plus de 50 %. Cette situation haussière est similaire dans la plupart des pays qui ont décidé de réduire les subventions des prix à la pompe compte tenu de l'insoutenabilité de son maintien sur les finances publiques en raison des conditions du marché des produits raffinés.

Les banques centrales et les Etats devraient surveiller de près ce phénomène, car il est un indicateur avancé de la hausse permanente des prix du carburant qui a impacté les coûts de production et donc de l'inflation en 2022 voire 2023. En effet, même entre 2004 et 2008, pendant ce qu'on appelle l'âge d'or du raffinage, la marge de raffinage n'a jamais dépassé 30 $ le baril.

Cet encadré vise à mettre une emphase sur les marges de raffinage comme l'un des déterminants de la hausse des prix des carburants en faisant d'abord un point sur la dynamique récente des marges de raffinage et ses facteurs explicatifs (i), ses implications sur les prix des carburants à la pompe dans les pays importateurs nets de produits pétroliers (iii), et pour conclure par des recommandations de politique économique pour les Etats.

Dynamique récente des marges de raffinage et facteurs explicatifs

Dans le présent encadré la marge de raffinage est l'écart entre les cours du pétrole raffiné et du pétrole brut[1]. Le graphique ci-dessous montre bien que depuis la COVID-19 en 2020, l'écart s'est agrandi pour atteindre des niveaux records en mai 2022. Cette évolution s'est poursuivie jusqu'en fin d'année 2022 bien qu'en recul mais toujours au-dessus des niveaux de l'âge d'or sur la période des années 2004-2008 de l'activité de raffinage. Cette dynamique des marges de raffinage est cohérente avec les prix des carburants qui ont connu une hausse sans précédent en 2022 dans le monde pénalisant les importateurs nets et à la faveur des exportateurs nets.

1 La courbe du coût d'achat du pétrole brut qui comporte toutes les charges pour que le pétrole brut se retrouve à la raffinerie est plus élevée que celle des cours du pétrole brut, et de ce fait réduirait l'écart du graphique tout en continuant de montrer la dynamique haussière des marges dès mi 2020.

Graphique 7 : **Évolution récente des marges de raffinage (en US dollars/Baril)**

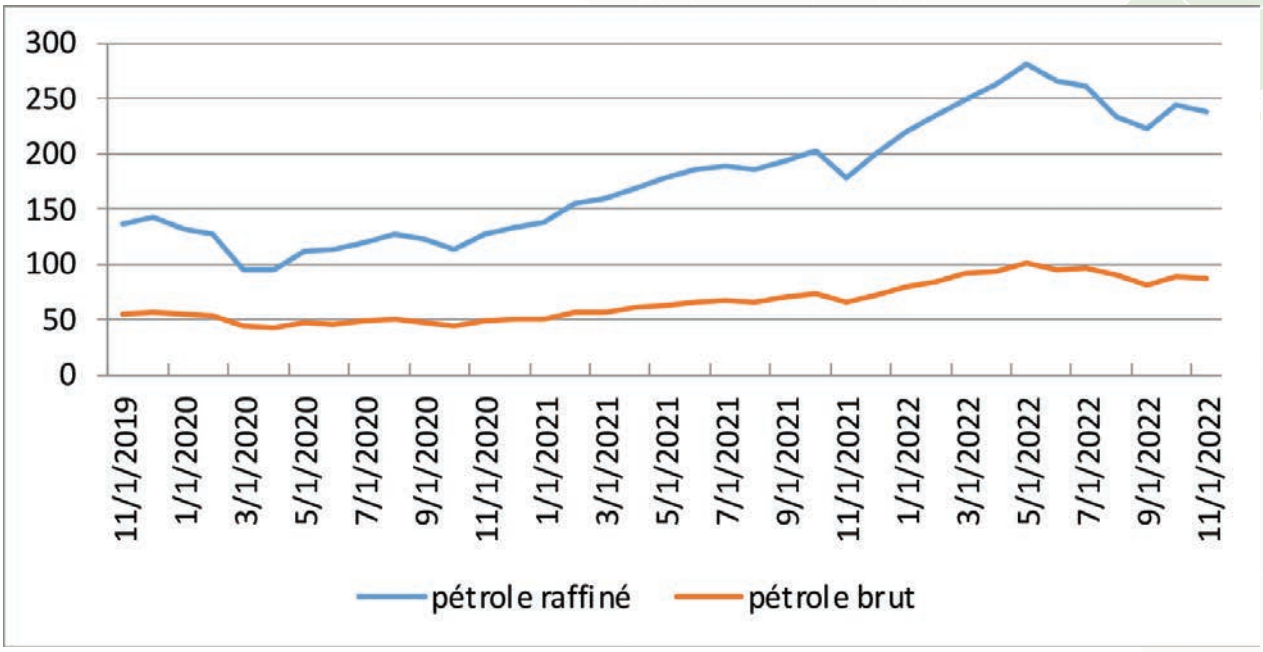

Source : ***Salle des marchés de la BEAC.***

Cette situation découle pour l'essentiel de la reprise post-COVID-19 qui a entrainé une demande plus importante mettant la pression sur l'offre. De plus, la guerre russo-ukrainienne a exacerbé la pression sur la demande en raison de la hausse supplémentaire de la demande des produits raffinés dans les conditions d'offre fortement contraintes comme décrit plus haut. En outre, les sanctions infligées à la Russie, qui est un acteur majeur de l'offre des produits raffinés, par l'embargo sur ses produits pétroliers, ont accentué la situation et fourni un pouvoir de négociation encore plus important aux raffineries qui ont fait face à la demande de raffinage (de produits pétroliers) occidentale (Europe) pour combler l'offre russe.
Pour l'année 2023, cette situation sur les marges de raffinage et par conséquent sur les prix des carburants à la pompe pourrait se poursuivre, du fait de plusieurs facteurs, notamment :

- L'augmentation de la demande mondiale de pétrole de 1,9 million de barils par jour en 2023, selon l'Agence internationale de l'énergie, en partie stimulée par la réouverture de la Chine, malgré les inquiétudes concernant l'impact du ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et en Europe ;
- Le système de raffinage américain, qui est le plus grand du monde a récemment été frappé par une tempête, réduisant la capacité d'exploitation et, par conséquent, de production de produits pétroliers ;
- Les raffineurs du monde entier feront probablement plus d'entretien durant cette année que l'année dernière, lorsqu'ils l'ont retardé pour encaisser des marges record en 2022 ;
- Les stocks de produits raffinés, notamment les distillats moyens, restent faibles.

Implications pour les pays importateurs nets des produits raffinés comme la CEMAC

Les pays importateurs nets de produits pétroliers raffinés comme ceux de la CEMAC doivent se préparer à continuer de s'approvisionner, à un prix élevé, qui n'est d'ailleurs plus que faiblement corrélé avec les cours du pétrole brut qu'ils exportent. Par conséquent, le montant de la facture ne subissant pas de repli, les prix à la pompe devraient continuer de grimper, au cas où les Etats importateurs nets décident de poursuivre leur politique de réduction des subventions des prix à la pompe. Dans ce cas, l'inflation devrait persister au-dessus de la norme communautaire en 2023, voire en 2024.

Cette situation présente un risque majeur pour la croissance économique, les finances publiques et l'équilibre extérieur, car les carburants constituent un input important pour le secteur productif, et son coût élevé ne serait qu'une mauvaise nouvelle et une menace pour les marges des opérateurs qui ne se sont pas encore relevés complétement de la crise de la COVID-19. Pour le compte courant, l'augmentation du coût des importations de produits pétroliers pourrait fragiliser la stabilité monétaire par la pression qu'elle exercerait sur le niveau des réserves.

Recommandations de politique économique :

Face à cette situation, les pays membres de la CEMAC devraient à court terme travailler à indexer les prix à la pompe sur les cours du marché des produits raffinés pour dégager des marges budgétaires conséquentes pour permettre aux Etats de financer des mesures de compensation à destination du secteur productif et des ménages.

A moyen terme, les autres pays devraient accélérer leur marche vers l'indépendance énergétique, à l'instar du Tchad, qui est à l'abri des caprices de l'environnement international, puisqu'il produit des carburants à la Société de Raffinage de N'Djamena (SRN) située à Djermaya à partir du pétrole brut tchadien (environ 10 % de la production). C'est donc l'occasion de remettre sur orbite, le projet de mise en place d'une raffinerie sous régionale et/ou l'extension des raffineries nationales en vue de combler l'offre de produits raffinés sous-régionale pour réduire l'érosion des réserves et envisager même d'inverser la tendance en devenant une zone exportatrice nette des produits raffinés. /-

CONTRIBUTION À LA PRODUCTION DE LA NOTE

COORDINATION GÉNÉRALE :
Nicolas BEYEME NGUEMA,
Commissaire en charge du Département des Politiques Economique, Monétaire et Financière

SUPERVISION TECHNIQUE
Roland Marc LONTCHI T.
Directeur de la Statistique

PAYS :

- INS- Cameroun
- ICASEES – Centrafrique
- INS-Congo Brazzaville
- Direction Général de la Statistique – Gabon
- INEGE – Guinée Équatoriale
- INSEED – Tchad

INSTITUTIONS :

- Commission CEMAC
- Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)
- Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)
- AFRISTAT
- AFRITAC-Centre
- PREF-CEMAC

FINANCEMENT :
Fonds de Développement Communautaire

INFORMATIONS ET CONTACT
Commission de la CEMAC
Département des Politiques Économique, Monétaire et Financière
Direction de la Statistique

Tél : 00237 657 10 40 94
00237 555 001 694
Email : lontchir@cemac.int
www.cemac.int

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Ce document a été réalisé avec l'appui financier du Fonds de Développement de la Communauté de l'Afrique Centrale (FODEC)